

# PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT

Département de l'Ain

**Commission Administrative Paritaire Territoriale -  
DEPARTEMENT DE L'AIN - C**

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

Commission Administrative Paritaire Territoriale



## Composition du bureau de vote Bureau de vote CAP C



### Président

BIGOT Adeline



### Asseseurs

BOUVARD Christine

GAILLARD Jacques

GUILLAMON  
Antoine

FONTENEAU Pascal



### Gestionnaires

GESTIONNAIRE RH



### Responsable VSE



### Observateurs\*



### Scrutateurs\*\*

BOUVARD Christine

GAILLARD Jacques

GUILLAMON  
Antoine

FONTENEAU Pascal

CARRERE Corinne

DESIETER Nora

CATHELIN  
ROUSSEAU Rachelle

BIGOT Adeline

DAGUET-FIORINI  
Amelie

DESVIGNES Joseph

\* L'**observateur** dispose d'un **accès à la participation** sur le périmètre des votes de son bureau de vote, il n'a pas accès aux émargements.

\*\* Le **scrutateur** dispose d'un **accès à la participation** et **aux émargements** sur le périmètre des votes de son bureau de vote, il a la possibilité d'extraire les émargements des votants ou des non-votants.

## Dépouillement du scrutin

<b>Nombre d'électeurs inscrits</b>				1000
	<b>Sous enveloppe</b>	<b>Electronique</b>	<b>Total</b>	
<b>Nombre de votants</b>	0	470	470	
<b>Nombre de votes exprimés</b>	0	457	457	
<b>Nombre de votes blancs</b>	0	13	13	
<b>Nombre de votes nuls</b>	0	0	0	
<b>Taux de participation</b>				47,00%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

## Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CFDT	59
	Liste CGT	110
	Liste FO	209
	Liste UNSA	79

## Répartition et attributions des sièges

	Groupe supérieur	Groupe de base	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	5	3	8
Nombre de représentants suppléants à élire	5	3	8

## Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{457}{8} = \boxed{57,12}$$

## Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CFDT	59	1

Liste CGT	110	1
Liste FO	209	3
Liste UNSA	79	1
<b>Total des sièges attribués</b>		<b>6</b>

**6** sièges attribués au quotient

**2** sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

## Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

## Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CFDT	29,5	0
Liste CGT	55	1
Liste FO	52,25	0
Liste UNSA	39,5	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

## Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CFDT	29,5	0
Liste CGT	36,67	0
Liste FO	52,25	1
Liste UNSA	39,5	0

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

## Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CFDT	1
	Liste CGT	2
	Liste FO	4
	Liste UNSA	1
<b>Total</b>		<b>8</b>

### Règle spécifique en cas d'égalité

*Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de la commission consultative paritaire. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.*

## Candidats élus en qualité de :

Chaque liste doit choisir ses candidats, selon la répartition en groupe hiérarchique indiquée sous le nombre de sièges, et cocher le groupe auquel est rattaché le candidat

Liste des candidats						
Syndicat	Sièges	Prénom Nom	Grade	Grp. Base*	Grp. Sup*	Tit/Sup
	1	Monsieur Patrick DUC	AT	x		Titulaire
		Madame Françoise GUERET	AA	x		Suppléant
	2	Madame Maryline GAILLARD	ATEE	x		Titulaire
		Monsieur Claudio BOSCO	AT Pr 1 <sup>ère</sup>		x	Titulaire
		Madame Marie-Christine SALLERON	ATEE	x		Suppléant
		Monsieur Mickaël PARISSÉ	AT Pr 2 <sup>ème</sup>		x	Suppléant
	4	Monsieur Rodrigue BROUILLIARD	Agent de maîtrise		x	Titulaire
		Madame Sandrine PASINI	AA Pr 2 <sup>ème</sup>		x	Titulaire
		Monsieur Arnaud BENETTI	Agent de maîtrise Pr		x	Titulaire
		Madame Christiane BARONTINI	AA	x		Titulaire
		Madame Catherine PIQUARD	ATEE Pr 1 <sup>ère</sup>		x	Suppléant
		Madame Gina PAIS	AA Pr 1 <sup>ère</sup>		x	Suppléant
		Monsieur Jean-François DUPONT	AT Pr 2 <sup>ème</sup>		x	Suppléant
		Monsieur Jérôme BLEIN	AT	x		Suppléant
	1	Madame Rachelle CATHELIN-ROUSSEAU	ATEE Pr 1 <sup>ère</sup>		x	Titulaire
		Monsieur Pascal FONTENEAU	AT Pr 2 <sup>ème</sup>		x	Suppléant

Pour le groupe hiérarchique de base: 3 sièges titulaire(s) à pourvoir

Pour le groupe hiérarchique supérieur : 5 sièges titulaire(s) à pourvoir

\* Cochez la case correspondante au groupe hiérarchique affecté au candidat.

*Les listes exercent leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges qu'elles obtiennent. La liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit chacun d'eux, le cas échéant, dans un groupe hiérarchique différent sous réserve de ne pas empêcher par son choix une autre liste d'obtenir le nombre de sièges auxquels elle a droit dans les groupes hiérarchiques pour lesquels elle avait présenté des candidats.*



Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 6 décembre 2018, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote.

Bourg-en-Bresse, jeudi 6 décembre 2018

Le Président,



Les Assesseurs,



~~MAURIT~~  
TORINI

